

TENUE VESTIMENTAIRE

- FILLES :** Le port de la jupe ou robe de patin est obligatoire. Le pantalon de type « leggings » ou « stretch étroit » est accepté.
- GARÇONS :** Un chandail et un pantalon approprié sont de mise.
- RAPPEL :** **Aucun Jeans, aucun chandail ou veste à capuchon n'est toléré sur la glace ainsi que les foulards.**

CODE DE VIE

- ❖ Aucun élève n'a le droit de suivre un cours par un professeur autre que ceux reconnus par Patinage Canada.
- ❖ Si un patineur quitte la surface glacée pour cause de blessure ou de malaise, le responsable (membre du Conseil d'administration) doit en être averti et le cas échéant, un rapport d'accident doit être rempli et signé par le responsable (membre du Conseil d'administration). Le responsable de l'aréna doit également en être informé.
- ❖ Toute plainte doit se faire par écrit et être signée par un membre en règle pour être valide. Elle doit être remise à un membre du Conseil d'administration, avant, pendant ou après les cours.
- ❖ Ceux et celles qui manqueront d'égard en paroles ou en gestes seront avertis par la personne en charge à ce moment-là. Si la conduite d'un membre nous y oblige, nous pouvons lui demander de quitter la glace ou l'aréna pour le reste de la session ou pour une période fixée par le Conseil d'administration. **Cette règle s'applique également aux personnes qui accompagnent un patineur. Il est également interdit à tous les accompagnateurs de monter sur le bord de la bande pour parler à son enfant ou à n'importe qui d'autre.**
- ❖ En tout temps, la politesse est de rigueur avec tous les bénévoles, patineurs et entraîneurs.
- ❖ Il n'y aura plus de préposée à la musique. **Les patineurs devront fournir leur musique par courriel à un membre du comité afin que celui-ci puisse le mettre sur le ipod.** Les musiques des solos joueront dans l'ordre suivant: 2 demandes d'entraîneurs suivis d'une demande de patineur et ainsi de suite. Dans le cas où un patineur a déjà eu sa musique 2 fois dans une même séance de style libre, celui ne l'ayant jamais eu, a priorité pour passer avant la personne l'ayant eu 2 fois. Un tableau sera disponible afin d'établir la liste des priorités.
- ❖ Les patineurs doivent demeurer alertes en tout temps et surveiller les autres patineurs. Les patineurs doivent identifier la personne qui fait son solo. Ceci afin de lui céder la priorité et ne pas interrompre son programme.



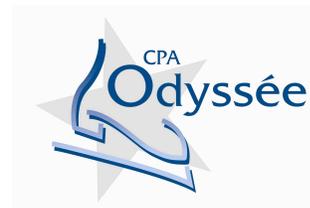
- ❖ Si un patineur tombe, il doit se relever immédiatement (à moins d'être blessé). Ceci évitera de causer d'autres incidents.
- ❖ Le patineur doit éviter les arrêts prolongés au centre ou dans les coins de la patinoire.
- ❖ Un patineur jugé dangereux pourrait être exclu de la glace après un avertissement. Il est entendu que tout patineur qui ne respecte pas les règlements peut être renvoyé du club sans aucun remboursement.

SÉANCES

- ❖ Les patineurs ne peuvent vendre ou échanger les heures de pratique qui leur sont assignés.
- ❖ Advenant le cas d'une annulation d'inscription, **des frais de 55\$ ne seront pas remboursés pour défrayer l'assurance à Patinage Canada. Un prorata sera également calculé en fonction du nombre de cours restants. Veuillez prendre note que les vêtements commandés ne seront pas remboursables.**
- ❖ Des frais de **45\$** sont chargés pour tout chèque sans provision (NSF) et **après le deuxième chèque sans provision (NSF), tout paiement devra être fait en argent comptant.** Le montant global de l'inscription devra être remis en un ou deux ou trois versements au moment même de l'inscription. **Un patineur se verra refuser l'accès à la surface glacée pour tout paiement en retard ou chèque sans provision (NSF) jusqu'à ce que celui-ci soit payé. Un patineur ayant un solde dû au compte sera exclu du spectacle de fin d'année.**
- ❖ **PARCELLES** : Le patineur ou son parent doit obligatoirement s'informer s'il reste de la place sur la séance choisie. Les parcelles de patinage en style libre sont disponibles au coût de 15,00\$ la séance pour les membres du CPA Odysée de La Plaine et 20,00\$ pour les non-membres. **Il est obligatoire de payer les parcelles avant d'embarquer sur la glace. Le club se réserve le droit de refuser une parcelle si la séance choisie est complète.**

LOCAUX ET PATINOIRE

- ❖ Il est défendu de blasphémer en tout temps sur la glace, dans les vestiaires et dans l'aréna.
- ❖ Les cheveux longs doivent être attachés (obligatoire).
- ❖ Les bijoux pouvant causer des blessures ne sont pas permis sur la glace; ex. : grand collier ou boucles d'oreilles démesurées et/ou les bijoux qui peuvent se détacher sont à proscrire.



- ❖ La gomme à mâcher ainsi que de la nourriture sont interdits sur la surface glacée. Seules les bouteilles d'eau sont acceptées.
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les bandes de la patinoire.
- ❖ Le patinage avec un appareil de type « ipod » ou un cellulaire est défendu en tout temps. Cependant, il est permis à un professionnel de l'utiliser pour la période de composition de solos à condition que son utilisation ne nuise en aucun temps à la musique en cours.
- ❖ Nous vous conseillons de ne pas laisser d'argent ou d'objets de valeur dans les vestiaires ou dans l'aréna. Le club décline toute responsabilité quant aux objets perdus ou volés et ne peut être tenu responsable des accidents et bris mécaniques.
- ❖ Les vestiaires sont mis à votre disposition. Ils sont le reflet de ceux et celles qui les utilisent, veuillez donc les garder propres.

CRITÈRES DES CATÉGORIES

- ❖ Juvénile Étape 6 complétée
- ❖ Junior Star 2 Solo réussi
- ❖ Intermédiaire : STAR 3 Style libre complété
 STAR 4 Programme **ET**
 STAR 5 Habileté complété **OU**
 STAR 5 Danse complétée
- ❖ Sénior : Junior Argent Style libre complété **ET**
 Sénior Argent Habileté complété **ET/OU**
 Sénior Argent Danse complétée

Prendre note que le patineur ou la patineuse INTERMÉDIAIRE devra faire les compétitions STAR 4 et plus pour la saison en cours.

COMPÉTITIONS

- ❖ Pour inscrire votre enfant à une compétition, vous n'avez qu'à consulter le site Web du Club qui affiche les compétitions disponibles pour nos patineurs. Avant d'inscrire votre enfant, veuillez consulter votre entraîneur pour avoir son approbation et vous assurer de sa disponibilité. Compléter le formulaire, en ligne ou en papier selon la compétition. Venir faire signer le formulaire d'inscription papier par un membre du comité. Il n'y a pas d'autorisation d'un membre du club lorsque l'inscription est en ligne. Le parent est responsable de l'envoi postal du formulaire d'inscription en version papier. Ne pas oublier d'inclure le chèque dans votre envoi postal. Lorsque l'inscription est en ligne, le paiement se fait en même temps que l'inscription.



- ❖ Veuillez prendre note qu'il est très important que vous nous remettiez une copie de la feuille des résultats qui vous est remise après chacune des compétitions et ce, peu importe le classement du patineur. Des points de participation sont alloués lors du calcul déterminant les lauréats de compétition (s'il y en a encore cette année). **Vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour les apporter au local.**
- ❖ Advenant qu'il y ait une chorégraphie des compétiteurs au spectacle de fin d'année, le patineur de l'école privée doit avoir participé à un **minimum de 3 compétitions** en simple et/ou en danse et/ou en couple et ce, de Janvier 2022 à Décembre 2022. Exceptionnellement pour la saison 2022-2023, un minimum de 3 participations à des compétitions incluant la Régionale est demandé au lieu de 4 compétitions étant donné l'annulation de plusieurs compétitions durant la pandémie. **Aucune compétition de Patinage Plus ne sera considérée pour le calcul des 3 compétitions obligatoires. Seulement les compétitions STAR 2 et plus seront prises en considération et la participation à la Régionale est obligatoire. Vous devez venir porter les résultats au local pour pouvoir y participer.**

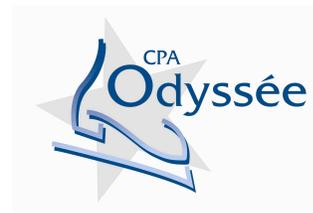
TESTS

- ❖ L'entraîneur du patineur remettra une enveloppe au parent en y indiquant le test à passer ainsi que le coût total à défrayer. **Le parent doit inscrire obligatoirement sur cette enveloppe le numéro de Patinage Canada de son enfant**, y insérer l'argent et remettre l'enveloppe à un membre du comité au bureau du Club. **Les enveloppes remises après la date indiquée sur celles-ci seront automatiquement refusées et ce, sans aucune exception.**
- ❖ L'horaire des tests est variable d'une fois à l'autre, selon la disponibilité des juges et le nombre de tests à évaluer. L'horaire proposé peut être modifié en tout temps si des raisons majeures le nécessitent. **Lors d'une session de tests, les cours peuvent être annulés et non remboursables.**
- ❖ Environ 1 semaine avant la séance de tests, l'horaire sera affiché et disponible en tout temps au bureau du Club. **Les patineurs doivent arriver au moins 1 heure avant l'heure prévue de son test.**
- ❖ Le patineur **doit obtenir la permission écrite de la responsable des tests** pour passer un test à l'extérieur du club et ce, pour les tests de « Club », de « Région » ou de « Patinage Québec ».
- ❖ Une photocopie des tests passés à l'extérieur doit être remise à la responsable des tests.
- ❖ Pour les tests centralisés hors région, le responsable des tests du club doit faire une demande au responsable régional des tests. Ce formulaire doit être signé au moins 21 jours avant la session de tests.



SPECTACLE « SAISON 2022-2023 »

- ❖ Il y aura trois (3) représentations du spectacle « Saison 2022-2023 », soit la générale, vendredi le 31 mars 2023 à 18h30 et 2 représentations devant public, samedi le 1er avril 2023 à 19h00 et dimanche le 2 avril 2023 à 13h30. **Les patineurs doivent obligatoirement se présenter 1 heure avant chaque représentation. Il est important d'arriver à l'heure pour le bon déroulement du spectacle.**
- ❖ L'entrée des bénévoles et des patineurs se fera par la porte extérieure au sous-sol, juste à côté des marches de l'entrée principale.
- ❖ Pendant la générale, seuls les entraîneurs, patineurs et parents-bénévoles auront accès à l'intérieur de l'aréna. Les autres parents devront attendre leurs enfants dans le hall d'entrée. Les patineurs de l'école privée pourront quitter à la fin du spectacle seulement.
- ❖ **Les parents qui désirent être bénévoles durant la générale doivent obligatoirement être bénévoles le samedi ou le dimanche aussi. Un billet de spectacle sera remis gratuitement si vous faites 2 jours de bénévolat. Un billet par famille seulement.**
- ❖ Veuillez vous informer du type de costume avant de faire coiffer votre enfant car il pourrait y avoir des chapeaux à porter dans certaines chorégraphies. Aucun bijou sauf s'il fait partie intégrante du costume.
- ❖ Chaque patineur devra avoir en sa possession une brosse ou un peigne, du fixatif ainsi que son maquillage. Il est aussi recommandé que le patineur apporte un peignoir ou une veste afin de le tenir au chaud entre ses chorégraphies.
- ❖ Pour toutes les chorégraphies, **les patineuses de l'école privée devront porter obligatoirement un collant beige.**
- ❖ Selon l'horaire du spectacle, il pourrait être possible que votre enfant puisse regarder le spectacle dans une section attribuée aux patineurs. Les enfants sont toujours accompagnés par des bénévoles.
- ❖ Lors du spectacle de fin d'année, **les patineurs sont classés selon les critères des catégories qu'ils rencontrent au 31 décembre 2022.**
- ❖ Nous aurons sur place les services d'un photographe, vidéo professionnel ainsi que les services d'un fleuriste qui vendront des arrangements floraux et petits cadeaux que vous pourrez offrir aux patineurs **seulement à la fin du spectacle.**
- ❖ Pour la sécurité de nos patineurs, aucun appareil photo ou vidéo avec flash et lumière ne seront tolérés lors du spectacle.



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

Présidente :	Lyne Archambault
Vice-Présidente :	Mélanie Lasalle
Secrétaire :	Jennyfer Simoneau
Directrice des tests :	Carolan Blondin-Côté
Directrice des compétitions :	Mélanie Desgranges
Directrice du Patinage Plus :	Cynthia Aubry
Directrice Multimédia :	Isabelle Lamontagne
Représentant des entraîneurs :	Francis Bureau